

AFFAIRE N°30/5 - Dénomination des voies communales à la Montagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le but de faciliter le repérage à l'intérieur de l'agglomération de la Montagne et devant les difficultés croissantes rencontrées journallement par les préposés des Postes dans la distribution du courrier, il devient nécessaire de procéder à la dénomination des différentes voies communales de cette partie de la Commune.

A l'initiative des élus locaux, une liste de noms a pu être arrêtée.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette liste.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - A ce sujet, nous avons formé une commission à la Montagne.

LE MAIRE - Je pense que nous pouvons remplacer la dénomination "Chemin du Lavoir" par celle du Docteur VINSON.

M. DE BALBINE - En ce qui concerne le chemin de COTTE, est-ce un chemin communal ou appartient-il à Madame DE COTTE ? Il me semble que cette question a déjà été soulevée au Conseil Municipal et Madame DE COTTE refusait de donner ce passage à la Commune.

LE MAIRE - Il appartient maintenant au Syndicat des propriétaires.

Nous pouvons demander au Syndicat de nous céder le terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Vu

*Saint Denis, le 11 août 1975*

*Pour le Prefet*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: J. P. PROUST*

*Pour copie certifiée conforme*

*Le Directeur des Finances*

*et des Collectivités Locales*

*P. GIANNI*